



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Décrets d'application PPCR Catégorie C

La mise en œuvre du dispositif PPCR a entraîné la publication de décrets.

La CFTC DGFIP vous en informe:

Décrets relatifs à la catégorie C :

[Décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat](#)

Ce décret met en place une nouvelle structure de carrière pour la catégorie C, composée de trois grades, dotés de nouvelles échelles indiciaires de rémunérations, dénommées C1, C2 et C3 pour la plus élevée. Il prévoit également un cadencement unique d'avancement d'échelon.

[Décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières](#)

Ce texte procède à l'intégration, dans le décret relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat, de certaines dispositions relatives au recrutement et à l'avancement de grade qui figuraient antérieurement dans chacun des décrets portant statuts particuliers des corps de fonctionnaires de catégorie C. Ce décret prévoit des dispositions transitoires concernant les concours de recrutement en cours, les tableaux d'avancement et le mandat des représentants des personnels dans les commissions administratives paritaires.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com